

ACCUEIL / SOCIÉTÉ

ArcelorMittal condamné pour discrimination

🕒 21h54, le 20 juillet 2012

AA

Partagez sur

:

Le groupe sidérurgique ArcelorMittal a été condamné vendredi pour discrimination syndicale à l'encontre de quatre salariés représentants du personnel CFDT. L'entreprise doit leur verser des indemnités d'un total de près de 450.000 euros. A cette somme, s'ajoutent 3.000 euros par personne au titre du préjudice moral.

Ces quatre salariés avaient été embauchés à la création de l'usine, en 1973.

En novembre 2011, la cour d'appel d'Aix-en-Provence avait confirmé la condamnation du groupe sidérurgique, numéro un mondial du secteur, pour discrimination syndicale aux dépens de onze salariés représentants du personnel CGT. ArcelorMittal avait été condamné en novembre 2009 par le conseil de prud'hommes de Martigues.

Par Europe1.fr avec AFP

[ARCELOR MITTAL](#)[FLORANGE](#)

Les + lus

1 • Perturbations exceptionnelles du RER : la Région dédommage les voyageurs

06H13

2 • Affaire Ramadan : un témoin accuse Henda Ayari de l'avoir menacé d'une plainte pour viol en 2013

07H32

3 • Le temps vendredi : fraîcheur et neige (presque) pour tous

30/11/2017

4 • Disparition de Maëlys : le suspect enfin ré-entendu par les juges

30/11/2017

5 • Affaire Ramadan : pourquoi certaines femmes ont peur de porter plainte

[Ajouter un commentaire](#)

Démarrer la conversation

S'inscrire

Connectez-vous avec votre réseau social



POSTER



[Facebook](#) • [Twitter](#) • [Google+](#)

[S'abonner la newsletter](#)

[CGU](#) • [Mentions légales](#) • [Contact](#)

© 2017 Europe 1



La fréquentation d'Europe 1 est certifiée par l'OJD